



Aides-soignant(e)s et Auxiliaires de Puériculture

Bougeons la profession !

- Toujours pas de Diplôme d'Etat
- Toujours pas de décret de compétence
- des revalorisations salariales toujours « oubliées »
- un métier dépendant exclusivement du rôle propre infirmier.


Ça Suffit !

Devant cette non reconnaissance de la profession, qui regroupe actuellement plus de 330 000 aides soignants en France, la Fédération SUD Santé Sociaux a rencontré le Directeur de la DHOS (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins) son adjointe ainsi que la responsable chargée des professions para médicales et des personnels hospitaliers le mardi 28 février.


La Fédération Sud a porté les revendications de la profession sur :


 **Un décret de compétences définissant un rôle propre** et les actes restant sous la responsabilité de l'infirmière.

Ce décret est nécessaire pour une protection juridique face aux glissements de tâches de plus en plus nombreux.

 **Un diplôme d'Etat** indispensable pour une réelle reconnaissance professionnelle.

Nous avons longuement discuté de la profession d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) qui exerce essentiellement en service de soins à domicile dans le secteur social et médico-social et qui possède depuis 2002 un Diplôme d'Etat avec un champ de compétences reconnu dans les textes.

 **la formation :** Sud a demandé l'évolution de la formation au regard des compétences avec la possibilité pour les titulaires du Diplôme d'aides-soignants la possibilité d'accéder directement en 2^{ème} année de formation infirmière.

 **Une revalorisation salariale :** les AS/AP en ont assez d'être les éternelles oubliées des revalorisations. Les derniers reclassements des catégories C les mettent sur les mêmes grilles salariales que les ASH. C'est inacceptable et insuffisant !

La DHOS s'est engagée à tenir cette réunion courant juin, avec l'ensemble des responsables au Ministère, y compris en associant les autres organisations syndicales.

Pour gagner sur ces revendications, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle les aides soignants et les auxiliaires de puériculture à se tenir prêts à la mobilisation et à signer la pétition.